

Les échanges de cette nouvelle audio-conférence se sont, comme il fallait s'y attendre, concentrés sur :

- la prime annoncée par le ministre Darmanin,
- l'ordonnance visant à voler des jours de congés et de RTT aux agent.es.

Sur la question de la prime, le DG a indiqué attendre le détail des modalités de sa distribution ainsi que son volume, avant de revenir vers les organisations syndicales pour leur présenter la manière dont elle serait distribuée à la DGFIP. La seule indication chiffrée que nous avons obtenue réside dans son montant maximal de 1 000 euros.

Le DG a dit vouloir travailler à un dispositif qui permette une répartition équitable sur la base de la présence effective dans les services et sur le niveau d'engagement des personnels, y compris hors présentiel. Une marge d'appréciation sera laissée aux directions locales en la matière. Cela laisse présager d'une ambiance néfaste, au retour, dans les services.

Sur l'ordonnance relative aux obligations de compenser les ASA par des jours de congés et RTT, le DG a là aussi indiqué attendre le contenu exact du document avant d'envisager la manière dont il allait procéder. Il a cependant indiqué qu'en la matière, il y aurait une application « mesurée de la loi ». On attend de voir.

Sur ces deux problématiques, les organisations n'ont pas les mêmes approches. Pour Solidaires Finances Publiques, nous avons indiqué que la prime ne répondait pas à la situation et que de notre point de vue, la reconnaissance des efforts accomplis par les agent.es de la DGFIP devait être globale (point d'indice, promotions, etc), et prendre en considération la période à venir durant laquelle d'autres efforts seront demandés au personnel pour rattraper le retard et assurer la reprise d'activité.

Par contre, toutes les OS se sont indignées de la décision prise par le gouvernement de faire payer aux agent.es de la DGFIP (comme aux autres fonctionnaires) une situation subie, celle de devoir rester chez eux, sans forcément pouvoir télétravailler. Toutes les OS ont également alerté la DG sur les conséquences cumulées de la distribution de la prime et du vol de jours de congés et RTT sur l'ambiance dans les services et sur la mobilisation des personnels.

Le DG a quand même tenu à soutenir en quelque sorte la décision de son ministère de tutelle, arguant d'une baisse significative (20 fois moins) des congés demandés par rapport à l'année dernière à la même époque. En clair, si nous n'avions pas été touchés par la pandémie, les agent.es auraient pris des congés, il est donc quasi normal de leur imposer d'en poser. CQFD ! Il a aussi souligné que d'autres mesures d'assouplissement avaient été prises (élargissement des possibilités d'alimentation du CET en 2021) et qu'il fallait prendre en considération l'intégralité de la situation dans le pays et ne pas faire de ce sujet un combat absolu.

Petit retour enfin sur la campagne IR : le DG maintient que les consignes données visent à limiter le plus possible le présentiel pendant la période confinée, le taux de 40 % étant un repère, mais ni un plancher ni un plafond... Le cadrage national n'est pas encore totalement bouclé, mais le DG considère que le taux de présence doit coller le plus possible aux charges et à leur évolution dans le temps, à la hausse ou à la baisse. Pour terminer, le DG nous a informés du (premier?) décès d'un.e agent.e de la DGFIP du fait du Covid-19.